



## LEXIQUE

1. **Nature du Championnat** : on parlera de nature du championnat lorsque l'on fait référence à un *championnat ouvert (open)* par opposition à un *championnat naturel (testé)*.
2. **Catégorie** : on parle de la catégorie, dans laquelle l'athlète s'inscrit. Ex : Figure, Bikini, Culturiste, Culturiste classique, Homme physique classique, etc.
3. **Classe** : c'est la classe de la catégorie dans laquelle l'athlète est classé selon son poids et/ou sa grandeur et son âge. Ex : Classe, A, B, C, Mi-lourd, lourd, Junior, Senior, Maître, etc...
4. **Niveau de championnat** : On retrouve 4 niveaux de championnats

### **Niveau débutant (ou niveau 1) :**

- Coupe Espoir Québec (qualification pour les championnats Provinciaux)
- APQ Classique naturel / Fit model (CBBF qualification IEQ)
- APQ Classique naturel / Fit model Champion of Hope (CBBF qualification IEQ)
- Québec open (qualification pour les championnats Provinciaux)

### **Niveau provincial (ou niveau 2) :**

- Le Championnat provincial open (qualification CBBF nationale)

### **Niveau national (ou niveau 3) :**

- C.B.B.F. International event (I.E.Q.) (sélection pour les championnats du monde amateur I.F.B.B)
- C.B.B.F. Canadian National : Bodybuilding, Bikini, Wellness, Body Fitness (Figure), Men's physique, Muscular men's physique, Men's Classic physique, Women's physique and Fitness, Couples  
Qualifications pour l'obtention d'une carte IFBB Elite Pro

**Niveau international (ou niveau 4) :**

- I.F.B.B. Arnold Classic Amateur (qualification pour l'obtention d'une carte IFBB Elite Pro)
- Diamond Cup, IF.B.B. championnat du monde, etc.... (qualification carte Pro)

**QUALIFICATION :**

**Championnat de niveau 1**

- L'athlète couronné « Gagnant toutes catégories » lors du championnat de niveau I Québec Open, sera qualifié pour le championnat provincial open pour les trois années qui suivent immédiatement la date de l'obtention de sa qualification, ex. : si qualifié en 2019, l'athlète aura jusqu'en 2022 pour se prévaloir de sa qualification.
- L'athlète qui obtient un Top 5 au championnat Québec Open, sera qualifié pour le championnat provincial Open pour les deux ans suivant immédiatement la date de l'obtention de sa qualification; ex. : si qualifié en 2019, l'athlète sera qualifié pour le provincial open jusqu'en 2021 (inclus)
- *Les championnats classiques naturels APQ: Les cinq premières positions des championnats classiques naturels APQ / Fit Model, et Classique naturel APQ /Fit Model Champion of Hope, sont qualifié directement pour le national CBBF (IEQ, International Event Qualifier). Pour deux ans, exemple 2019 + 2 = 2021. En ce qui concerne les toutes catégories de ces championnats APQ Naturel, leurs qualifications est en vigueur pour 3 ans, 2019+3=2022*
- *Prendre note qu'à partir de 2019, il n'y a plus de championnat provincial des physiques naturel. Et chacun des championnats APQ Classique Naturel sert de qualification pour les nationaux naturels CBBF. (IEQ)*
- *Un athlète qui a déjà obtenu une qualification pour le Championnat provincial « open » pourrait aussi s'il le désire se qualifier pour l'IEQ CBBF en se qualifiant parmi les cinq premiers lors d'un des deux APQ Classique Naturel. Et vice versa!*

### **Championnat de niveau provincial (niveau 2)**

- L'athlète couronné « Gagnant toutes catégories » lors du championnat provincial sera qualifié pour le championnat national CBBF, pour les trois éditions qui suivent immédiatement la date de l'obtention de sa qualification;
- L'athlète qui obtient un Top 5 au championnat provincial sera qualifié pour le championnat national, pour les deux ans qui suivent immédiatement la date de l'obtention de sa qualification;
- L'athlète qui obtient un Top 8 au championnat provincial Open, sera autorisé à se réinscrire à ce même championnat provincial Open, pour seulement l'édition qui suit immédiatement la date de l'obtention de sa qualification et dans la catégorie de son choix;
- L'athlète qui n'obtient pas un Top 8 au championnat provincial Open devra refaire sa qualification.

### **Championnat de niveau national (niveau 3)**

- L'athlète qui obtient un Top 5 à l'un ou l'autre des championnats nationaux, sous réserve de règles particulières, pourra être autorisé par la CBBF à s'inscrire à un championnat de niveau international (niveau 4) dans la même catégorie que celle dans laquelle il a concouru pour une période de deux ans suivant l'obtention de ce résultat (règle sujette à changement par la CBBF);
- L'athlète qui obtient un Top 8 à l'un ou l'autre des championnats nationaux sera autorisé à se réinscrire à ce même championnat, dans la même catégorie que celle dans laquelle il a concouru, pour l'édition qui suit immédiatement la date de l'obtention de sa qualification;
- L'athlète qui obtient un Top 15 à l'un ou l'autre des championnats nationaux, sous réserve de règles particulières, pourra être autorisé par la CBBF à s'inscrire dans un championnat de niveau international (niveau 4) dans la même catégorie que celle dans laquelle il s'est qualifié. (dans les 12 mois suivant son dernier championnat canadien seulement)

### Règle particulière pour toutes les éditions des championnats du monde

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, seules les athlètes invitées par la CBBF seront autorisées à s'inscrire à l'un ou l'autre des championnats du monde organisés par l'IFBB. Pour connaître la politique déterminant les invitations il faut se référer aux règles de la CBBF., et/ou IFBB.

### Championnat de niveau international (niveau 4)

- L'athlète qui obtient un Top 5 à lors des championnats internationaux (I.F.B.B.) pourra être autorisé par la CBBF (suivant la règle établie par la IFBB) à s'inscrire a un autre championnat de niveau international (niveau 4) autre que les championnats du monde dans la même catégorie que celle dans laquelle il a concouru.
- Seuls les athlètes invités par la CBBF et suivant des règles particulières seront autorisés à participer aux championnats du monde.

### **AUTRES RÈGLES**

- Pour tous les championnats de niveau 1 et 2, l'athlète est autorisé à s'inscrire dans plus d'une classe lors d'un même championnat pourvu qu'il s'inscrive d'abord dans la classe correspondant à son groupe d'âge;
- Aux niveaux 1 et 2, l'athlète peut librement changer de catégorie lors de son passage d'un championnat à un autre;
- Au niveau 2, l'athlète qui lors de son passage d'un championnat à un autre, désire changer de nature de championnat devra refaire sa qualification requise dans un championnat de niveau.
- Au niveau 3, l'athlète qui désire changer de catégorie et/ou de nature de championnat lors de son passage d'un championnat à un autre championnat de niveau 3 devra refaire sa qualification requise dans un championnat de niveau 2.

## **RÈGLE DE LA RÉTROGRADATION**

- Dans tous les cas, l'athlète ne peut jamais rétrograder de plus de 1 niveau en lien avec le plus haut niveau auquel il a participé dans les 24 mois précédant le championnat auquel il veut s'inscrire. En cas de conflit entre cette règle et l'une ou l'autre des règles de la CBBF ou de l'IFBB, ces dernières règles auront préséance d'application.